



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**COVID-19 : EXTENSION DE L'OBLIGATION DU PORT  
DU MASQUE A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE BETHUNE**

Arras, le 4 décembre 2020

Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, a prolongé, par arrêté préfectoral du 28 novembre 2020, l'obligation du port du masque, jusqu'au mardi 15 décembre 2020 minuit, dans certaines zones à forte affluence de population situées dans le département du Pas-de-Calais.

**Cette obligation est étendue, par arrêté préfectoral du 4 décembre 2020, à l'ensemble du territoire de la commune de Béthune.**

L'intégralité des zones concernées dans le département par cette mesure est disponible dans l'arrêté joint en annexe.

**Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)